

Cadrage de l'appel à projet 2025 du Défi Clé Octaave pour la prolongation de projets en cours

CONTEXTE ET PERIMETRE DE L'APPEL

La Région Occitanie soutient plusieurs Défis Clés afin de structurer une recherche de haut niveau sur son territoire, renforcer l'attractivité internationale des sites scientifiques occitans et investir dans des thématiques à fort impact sur la gestion et le développement de filières et métiers stratégiques.

Parmi les quinze Défis Clés soutenus, le [Défi Clé Octaave](#) porte sur les transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie. Son objectif est de comprendre, analyser et concevoir des systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques, avec l'ambition de développer en Occitanie une recherche transformative permettant de répondre aux enjeux de santé globale actuels (cf. [Feuille de route du Défi Clé](#), décembre 2021). Il s'appuie sur un vaste réseau de laboratoires de recherche régionaux engagés dans ces transitions. L'établissement porteur du Défi Clé Octaave est la Communauté d'universités et établissements de Toulouse (COMUE). Les partenaires institutionnels sont les tutelles des unités de recherche associées au Défi Clé (voir Annexe).

Depuis 2024, les ambitions du Défi Clé Octaave sont définies comme suit :

- Favoriser l'interdisciplinarité et renforcer les synergies entre scientifiques et dispositifs de recherche en Région
- Renforcer l'attractivité et la visibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie aux niveaux régional, national et international
- Développer les interactions science-société et les recherches transformatives

Les deux appels à projets du Défi Clé Octaave, lancés respectivement fin 2022 et fin 2023, ont permis de soutenir 19 projets, dont 12 incluant le financement de post-doctorats. L'enveloppe initialement allouée à ces 12 projets reposait sur une estimation « haute » des coûts de personnel, afin de garantir la possibilité de recruter des post-doctorants avec un niveau de rémunération adapté à leur expérience. Après la justification des dépenses réelles fin septembre 2025, les estimations initiales ont pu être ajustées. Il en résulte qu'environ 10 % des 1 350 000 € initialement consacrés à ces projets n'ont pas été utilisés et peuvent désormais être réaffectés à la communauté scientifique.

Dans le cadre de ces ambitions, et à un an de la clôture du Défi Clé Octaave, le Comité de Direction souhaite utiliser cette enveloppe pour accompagner la valorisation de travaux menés actuellement en Occitanie sur la thématique d'Octaave. Pour cela, il propose de financer 3 à 9 mois de salaire supplémentaires pour des scientifiques en fin de contrat à durée déterminée, au sein d'unités de recherche d'Occitanie, afin de leur permettre d'approfondir leurs travaux et d'en renforcer la valorisation.

IMPORTANT : Dans la suite de ce document de cadrage, le terme « projet » fait référence à l'ensemble du projet sur lequel porte le contrat actuel du scientifique demandant une prolongation de contrat ; projet que la prolongation peut permettre d'approfondir/valoriser/finaliser.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES DEMANDES

- Sont éligibles les scientifiques actuellement en fin de thèse, ou fin de contrat de type « post-doctorat » / « CR » / « CDD chercheur » / « ingénieur de recherche » / « ingénieur d'étude », rattachés administrativement à l'une des unités de recherche d'Occitanie.

Attention : La faisabilité administrative doit être vérifiée en amont avec l'établissement et l'unité porteurs du contrat actuel.

- Au moins un scientifique en poste permanent doit être indiqué comme encadrant du scientifique concerné par la prolongation de contrat. Il est possible d'indiquer plusieurs co-encadrants, de la même unité ou d'unités de recherche différentes. Ensemble, le.s encadrant.e.s et le scientifique concerné sont les porteurs de la demande de financement.
- Terrains d'étude : la prolongation pourra inclure des recherches menées hors du territoire occitan, en France ou à l'étranger, dès lors qu'elles contribuent aux objectifs scientifiques du Défi Clé Octaave.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION DES DEMANDES

Soumission de la demande de prolongation

Les dossiers complets (Formulaire à remplir disponible sur la page web de l'AAP) devront être transmis en formats .word et .pdf à contact-octaave@agropolis.fr au plus tard le **18 décembre 2025** à 18h. Ils seront rédigés en français et signés par le.s directeur.rice.s de.s unité.s de recherche impliquée.s.

Sélection

Les demandes de prolongation seront sélectionnées par le comité de direction du Défi Clé Octaave courant janvier selon les critères suivants :

- Qualité scientifique : Clarté, pertinence et intérêt des objectifs, des questions de recherche et des livrables du projet dans son ensemble, au regard du périmètre thématique et des orientations scientifiques du Défi Clé Octaave, telles que définies dans sa Feuille de route¹ et précisées lors de la première journée de co-construction².
- Plan de valorisation : Clarté et pertinence du plan de valorisation envisagé, en lien avec les publics cibles du Défi Clé Octaave : communauté scientifique, acteurs du milieu agricole, décideurs publics, acteurs de l'enseignement ou grand public.
- Dimension interdisciplinaire du projet. *Un projet impliquant déjà des disciplines différentes ; ou cherchant à s'ouvrir à d'autres disciplines sera un plus.*
- Caractère exploratoire et novateur du projet.
- Collaborations développées (locales, nationales, internationales) et effet structurant pour les acteurs d'Occitanie. *Un projet impliquant déjà différentes unités (de différents site universitaires) voire d'autres acteurs d'Occitanie ou cherchant à s'ouvrir à d'autres unités et acteurs sera un plus.*

Le comité de sélection souhaiterait soutenir une diversité des modes de valorisation visant différents publics, ainsi qu'un équilibre des unités de recherche impliquées.

Calendrier

- Lancement de l'AAP : 7 novembre 2025
- Soumission des projets complets : 18 décembre 2025 (avant 18h)
- Retour final de l'évaluation : fin janvier 2026

¹ Cf. page 3 de la [Feuille de route – décembre 2021 – du Défi Clé Octaave](#)

² Cf. page 24 du [Compte-rendu de la journée d'interconnaissance et de co-construction du Défi Clé le 30 juin 2022](#)

- Mise en place de la convention de reversement : février 2026
- Réalisation : Les actions devront être menées entre mars et décembre 2026
- Bilan et clôture de la justification des dépenses : 31 décembre 2026

FINANCEMENT

Financement attribué

- **3 à 9 mois de salaire d'un scientifique en contrat à durée déterminée de type « ingénieur » ou « post-doctorant » ou « CDD chercheur » ;**

Le montant précis du financement attribué sera calculé selon la grille salariale de la tutelle et l'ancienneté du bénéficiaire de la demande de prolongation de contrat.

- **une dotation de fonctionnement jusqu'à 3000 € pour d'éventuels frais de mission ou de valorisation.**

Les dotations de fonctionnement pourront couvrir tous types de dépenses liés à la bonne réalisation du projet (petits matériels, consommables, frais de mission strictement nécessaires au post-doctorant...), excepté des équipements moyens à lourds, les frais de bureautique et des dépenses de personnels (dont stagiaires).

Modalités administratives et de gestion financière

- Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, à la demande de la Région Occitanie ;
- Les fonds seront attribués à l'unité porteuse de la demande.
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de l'établissement gestionnaire.
- Les reversements seront soumis à justification financière auprès de la Région Occitanie, via la COMUE de Toulouse, chef de file du Défi Clé.
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier susmentionné.

Engagement des scientifiques lauréats

Les lauréats s'engagent à faire figurer le logo du Défi Clé Octaave et le logo des Défis Clés de la Région Occitanie dans toutes les présentations du projet ou de ses résultats et de mentionner explicitement le soutien du Défi Clé dans les remerciements lors des communications et publications, selon les règles définies par la Région Occitanie : <https://octaave.univ-toulouse.fr/kit-de-communication/>.

Ils s'engagent aussi à fournir des éléments de communication aux membres du comité de direction du Défi Clé Octaave, notamment pour diffusion dans la lettre d'information et sur le site internet du Défi Clé Octaave. Enfin, ils pourront être sollicités pour participer aux événements et actions du Défi Clé Octaave et pour y présenter leurs activités.

A noter que les animatrices du Défi Clé Octaave peuvent être sollicitées en appui à des actions de valorisation et de communication autres qu'académiques.

Pour toute question relative à cet AAP, vous pouvez contacter : contact-octaave@agropolis.fr

Initié et financé par la Région Occitanie



Porté par

